

SEANCE DU 8 OCTOBRE 2024 A 20H15

Deuxième séance ordinaire de la session d'automne, législature 2020-2025.

Conseillers municipaux :

Présents :

Mesdames	Anne-Sophie Fillistorf Zélie Guerra Tatiana Grushunova Céline St Mart
Messieurs	Yann Berney Paolo Gradassi Nicolas Meda Jean-Jacques Nussbaumer, président Alain Pipoz

Excusés :

Madame	Solveig Rüfenacht
Messieurs	Pierre Laugeri Christian Tripod

Absent : Monsieur David Schütz

.....

Exécutif :

Présents :

Monsieur	Vincent Hornung, Maire
Madame	Sabine Chassot Leiglon, adjointe
Madame	Macarena Fatio, adjointe

.....

Secrétaire général : P.-A. Aubert, pas présent à cette séance

Procès-verbal : Heidi Schütz, secrétaire communale.

Ordre du jour :

1. **Approbation du procès-verbal de la séance du CM du 3 septembre 2024.**
2. **Proposition et communication du bureau du Conseil municipal**
3. **Communications du Maire et des Adjoints**
 - 3.1 Séance publique du 24.09.2024, élections communales 2025
 - 3.2 3^{ème} voie autoroutière
 - 3.3 Sapin de Noël de la place
 - 3.4 GIAP budget 2025
 - 3.5 Travaux SI Nyon chemin du Pry
 - 3.6 Règlement subventions sociales Suisse
 - 3.7 Charte environnementale
4. **Rapports des Commissions**

5. Projets de délibération, de motions et de résolutions

5.1 Code de bonne conduite et d'éthique

6. Propositions individuelles et questions

8.1 Réponse à la motion : questions du public après le CM

J.-Nussbaumer, président, ouvre la séance à 20h15 et souhaite la bienvenue à Mme Zélie Guerra, de retour après sa longue absence, pour raison de santé, en lui offrant quelques friandises et fleurs de la part de la mairie.

1. Approbation du PV du 3 septembre 2024

Le PV de la séance de Conseil municipal du 3 septembre 2024, rédigé par Heidi Schütz, n'a pas suscité de remarque et a été approuvé par 5 oui, 0 non et 3 abstentions.

.....

2. Proposition et communication du bureau du Conseil municipal.

Pas de communication du bureau du Conseil municipal.

3. Communication du Maire et des Adjointes

3.1 Séance publique du 24 septembre 2024, élections communales 2025

Présentation du 24 septembre 2024 par la Conseillère d'Etat Carole-Anne Kast et deux collaborateurs du SAFCO, des implications d'une élection au Conseil municipal et au Conseil administratif d'une commune. Bonne participation d'environ 30 personnes avec de bons retour des participants. La commune a besoin de personnes ouvertes qui s'investissent dans les affaires communales. M. Fatio relève les bonnes réactions et l'intérêt des participants. V. Hornung remercie le secrétaire général pour le grand travail effectué.

3.2 3^{ème} voie autoroutière

Le président passe la parole à M. Fatio pour un résumé de la séance 3^{ème} voie Vengeron - Coppet – Nyon organisée par Pregny-Chambésy. Cette présentation a été faite par S. Schneider de l'OFROU, D. Favre et Ch. Gorce de l'Office cantonal de la Mobilité et D. Falbo, chargé du projet 3^{ème} voie.

L'autoroute est la seule route nationale desservant Genève et assure le transport individuel de personnes (74,4%) et le transport des marchandises intérieur, exportations, importations et de transit. 48'000 heures d'embouteillages ont été constatées en 2023, multiplication par 2,5 depuis 2013.

Le tronçon Nyon -Vengeron date de 1966, il est actuellement très difficile à entretenir et il arrive à la limite concernant la sécurité. L'OFROU qui assure l'entretien et la sécurité peine à effectuer ses tâches sans troisième voie.

La volonté de Genève est de développer une organisation de transport multimodale : développer et améliorer le réseau autoroutier en même temps que le réseau ferroviaire (CEVA) et les transports publics (tram, bus).

Cette troisième voie serait financée complètement par la Confédération et réalisée en coordination avec les CFF notamment avec le projet de la nouvelle ligne de train à l'horizon 2050. Une nouvelle bretelle de sortie serait construite au Vengeron et le projet de sortie à Versoix est à nouveau en discussion.

Si le projet est accepté en novembre par le peuple, des groupes de consultation seront lancés en 2025, la mise en consultation est prévue pour 2027 et la réalisation à partir de 2032 pour une mise en service en 2038.

Pourquoi ne pas faire comme à Morges ? Ceci n'est pas possible sur 19 km, pour des raisons de sécurité. Sur cette distance il est fondamental de disposer d'une voie de secours. Il n'est pas possible d'attendre le développement du projet ferroviaire avant de lancer ce projet car il y a une fenêtre pour la Suisse romande pour 2050. S'il n'est pas réalisé maintenant, il faudrait attendre après 2050.

La question environnementale n'est pas traitée à ce stade.

S. Chassot Leiglon ajoute qu'elle s'est rendue à la séance des opposants qui craignent que cette 3^{ème} voie devienne un aspirateur à voitures.

3.3 Sapin de Noël de la place

S. Chassot Leiglon annonce que sur l'impulsion de la Commission environnement, l'Exécutif réfléchi depuis plusieurs années au moyen de ne pas couper un sapin chaque année. Renseignement pris, il est impossible de louer un grand sapin pour la place. La décision a donc été prise par l'Exécutif d'acheter un sapin synthétique avec guirlandes intégrées, réutilisable entre 5 et 10 ans. Amortissement prévu en 2,5 ans. Ce choix a été fait en connaissance de cause, ceci pour éviter de couper un sapin chaque année.

3.4 GIAP budget 2025

Le Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire a été créé il y a 30 ans. Depuis 10 ans le GIAP a l'obligation constitutionnelle d'accueillir tous les enfants. En 2024, ce sont 30'000 enfants dans le canton de Genève qui sont accueillis par 2'100 personnes. La structure organisationnelle date de la création du GIAP. Actuellement 700 personnes doivent être engagées chaque année. Ce qui implique de traiter 2'000 dossiers (plus que la BCGe et presque comme la Migros) sans avoir les services nécessaires. Les collaborateurs présentent un énorme taux d'absentéisme dû aux mauvaises conditions de travail et du fait qu'il n'y a pas de perspectives professionnelles.

Les mesures à déployer en trois ans : augmenter le nombre de personnes recrutées, capitaliser sur la structure existante, 8 régions, un peu moins de 60 secteurs et 140 équipes, améliorer les conditions de travail, renforcer les compétences pédagogiques sur le terrain, augmenter le soutien hiérarchique et RH sur le terrain, augmenter l'agilité et la rapidité de la réponse institutionnelle et le renforcement de la formation continue.

Le financement se fera par les réserves du GIAP, une augmentation des cotisations des communes et par un changement dans les tarifs. M. Fatio précise que le paiement de base de 2,5 % du prix de la prestation a été diminué à 1,25 % à la demande de M. Apothéoz deux jours avant le vote.

Les tarifs trouvent leur base dans la LAJC (J6 32), les familles peuvent bénéficier d'exonérations partielles ou totales, en fonction de leurs revenus ainsi que d'un rabais en fonction du nombre d'enfants confiés.

3.5 Travaux SI Nyon chemin du Pry

S. Chassot Leiglon explique que les SI de Nyon ont prévu des travaux de rénovation et modernisation des conduites d'eau potable au chemin du Pry. Deux bornes hydrantes, pour la prévention incendie, seront installées. Tous les frais de génie civil seront supportés par les SI de Nyon, sauf l'enrobé de la route, qui devra être pris en charge par la commune, propriétaire du chemin. Pour profiter de la fouille, la Romande énergie va remplacer les luminaires, la commune posera un tuyau de réserve et examinera la nécessité de refaire le revêtement complet du chemin. Pour ce qui concerne les eaux usées, les collecteurs passent en dessous des maisons et non dans le chemin du Pry. Le début des travaux est prévu avant la fin de l'année.

3.6 Règlement subventions sociales Suisse

M. Fatio explique que l'Exécutif souhaite mettre en place un règlement pour l'attribution des subventions sociales suisses. Ceci ne concernera pas l'aide à l'étranger ni les sociétés locales. Ce règlement devrait entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2025. Il prévoit en particulier que les Associations (de préférence domiciliées à Genève ou en Suisse) pouvant apporter un plus aux habitants de la commune seront privilégiées.

3.7 Charte environnementale

S. Chassot Leiglon revient sur l'historique de sa présentation du 7 février 2023 et sur le mandat donné à la société Ethore de Laurent Krull. Elle rappelle la mise en place d'un comité de pilotage. Elle a communiqué lors de chaque CM sur l'avancée du projet.

S. Chassot Leiglon explique que le 4 avril 2023, une présentation de Laurent Krull a eu lieu au CM. Pour donner suite aux vives réactions de la Commission environnement qui travaille déjà sur une charte sans mandat du CM, décision a été prise de donner mandat à la Commission de vulgariser la Charte présentée par Ethore.

Questions des CM.

3^{ème} voie autoroutière.

P. Gradassi demande qui va approuver la troisième voie autoroutière ?

M. Fatio répond qu'il s'agit d'un objet de la votation populaire du 24 novembre 2024.

Sapin de Noël.

P. Gradassi demande à quel emplacement sera posé le sapin de Noël.

S. Chassot Leiglon précise qu'il sera installé au même endroit que le sapin naturel habituel, c'est-à-dire sur la place du village.

P. Gradassi demande pourquoi ne pas décorer l'arbre de la place.

S. Chassot Leiglon est favorable à une décoration de l'érable.

N. Meda trouve l'emplacement du sapin très décentré, il pense qu'il faudrait réfléchir à modifier l'emplacement.

Subventions communales.

P. Gradassi demande d'où vient la définition de l'article 4b.

M. Fatio précise que l'Exécutif s'est basé sur plusieurs règlements d'autres communes. Elle rappelle que la commune a un budget pour des subventions sociales – sportives et culturelles.

Y. Berney estime que vu notre proximité avec le canton de Vaud, il faudrait favoriser les associations proches plutôt que celles de la Rive gauche du canton de Genève.

M. Fatio précise que les Associations doivent être basées à Genève ou en Suisse.

A.-S. Fillistorf demande ce qu'il en est des Associations de Céligny ?

M. Fatio précise que les associations de Céligny bénéficient déjà, pour certaines, de lignes budgétaires.

J.-J. Nussbaumer demande comment a été déterminé le montant de F 11'000.

V. Hornung répond que ce montant a été fixé historiquement et pourra être adapté dans le budget si besoin.

Chemin du Pry.

J.-J. Nussbaumer demande si l'on connaît la différence de prix entre un semi-revêtement et un revêtement complet ?

S. Chassot Leiglon répond qu'une entreprise a été mandatée pour analyser l'état de nos routes communales et rendra son analyse prochainement. Elle prévoit un montant entre F 100'000 et F 300'000 pour le revêtement routier.

V. Hornung ajoute que le système d'analyse des routes communales est intéressant pour permettre de refaire les routes selon la nécessité réelle.

Charte environnementale.

P. Gradassi revient sur la Charte environnementale et transmet la frustration de la Commission environnement. Il évoque le vote d'avril 2023 qui précise en page 289 :

Par 11 oui, 0 non et 0 abstention le CM mandate la Commission environnement pour la mise sur pied d'une Charte de recommandations de développement durable pour la Commune de Céligny.

Selon lui, ce vote ne prévoyait pas de vulgariser une charte car elle n'existait pas encore ! La Commission a souhaité travailler avec M. Krull qui a été invité, mais n'est pas venu. En octobre 2023, la Commission travaillait encore sur la charte. Il a été surpris de recevoir un courriel de la part du secrétaire général qui lui précisait que la Commission ne devait pas travailler sur cette Charte. Il s'étonne que le travail de la Commission ait pu être ignoré de la sorte.

A.-S. Fillistorf abonde dans ce sens, elle va arrêter son travail pour la Charte dans ce cas.

V. Hornung est d'accord avec ce qu'a exposé S. Chassot Leiglon plus haut, l'Exécutif n'a pas voulu ignorer sciemment le travail de qui que ce soit. Il aimerait clarifier ceci ce soir, la charte est sur le site de la commune depuis juillet 2023. Selon lui, la Commission environnement pouvait la vulgariser.

P. Gradassi précise que la Commission a reçu le mandat lors du CM du 4 avril 2023 et s'étonne que l'Exécutif ait publié la Charte en juillet.

Pour S. Chassot Leiglon la Commission s'est auto-mandatée, pour sa part, elle n'avait pas l'information que la Commission travaillait sur la Charte.

Il ressort des discussions qui s'ensuivent que le malentendu et l'incompréhension sont complets entre la Commission environnement et l'Exécutif.

M. Fatio n'était pas encore présente lors de ces séances mais elle constate que l'incompréhension repose sur le fait que la Commission travaille sur une charte et que l'Exécutif pensait que la Commission vulgarisait la charte. M. Fatio comprend la frustration de la Commission environnement.

J.-J. Nussbaumer, président du CM, comprend la position de P. Gradassi. Il précise que la Commission avait déjà commencé à travailler sur une Charte de développement durable avant sa publication sur le site de la Commune.

V. Hornung précise que cette Charte de développement durable de la Commune doit être professionnelle, les 17 ODD sont très complexes.

A.-S. Fillistorf rappelle que la présentation de M. Krull n'était pas facile à comprendre.

J.-J. Nussbaumer annonce que la Commission environnement a agendé une séance le 5 novembre 2024, ce sujet sera à l'ordre du jour et débattu à ce moment-là. La Commission pourra ensuite rapporter lors du CM du 12 novembre 2024.

4. Rapports des Commissions

4.1. Commission des bâtiments

Rien à signaler.

4.2. Commission des routes

Rien à signaler.

4.3. Commission environnement

P. Gradassi rapporte que le Clean Up Day s'est bien passé. L'évènement fait partie d'un mouvement mondial. 20 kg de déchets sauvages ont été récoltés, 2 tiers des déchets sont des mégots de cigarettes. P. Gradassi remercie les employés communaux pour leur aide à la mise sur pied de l'évènement.

4.4. Commission aide à l'étranger

J.-J. Nussbaumer annonce que la séance initialement prévue ce soir a été reportée.

4.5. Commission culture et loisirs

N. Meda annonce que la Fête de l'Escalade 2024 à Céligny se fera avec la participation exceptionnelle de la Compagnie 1602. La manifestation qui aura lieu le samedi 7 décembre 2024 se tiendra sur la place des Grands-Chênes, avec si possible un concours de déguisements.

N. Meda revient sur le Critérium 2024 et regrette le peu de participants de Céligny. Il souhaite un soutien accru à cette manifestation.

M. Fatio annonce que l'Escalade à l'école aura lieu le 13 décembre 2024.

5. Projets de délibérations, de motions et de résolutions

5.1. Code de bonne conduite et d'éthique

J.-J. Nussbaumer passe la parole à V. Hornung qui annonce qu'un règlement pour les Exécutifs est en cours d'élaboration. Il annonce que ce code de conduite a été élaboré dans plusieurs autres communes genevoises et proposé ce soir sous l'impulsion de P.-A. Aubert, secrétaire général.

P. Gradassi remarque qu'il est identique à celui de Bellevue, en conséquence, pourquoi la ligne sincérité a été enlevée ? S'agit-il d'un oubli ou d'une modification volontaire ?

Y. Berney estime que si l'on n'est pas d'accord on a le droit de le dire. On oublie le rapport de minorité. Pour N. Meda, cela ne veut pas dire qu'il faut être d'accord mais qu'il convient de respecter le vote de la majorité.

M. Fatio précise qu'il s'agit de la forme et non du fond, il n'est pas nécessaire d'être d'accord.

C. St Mart et N. Meda estiment qu'il faudrait proposer ce texte à la prochaine législature.

V. Hornung propose de voter :

Par 1 oui, 3 abstentions et 4 non le CM décide de renvoyer cette résolution pour un « code de bonne conduite et d'éthique » à la prochaine législature.

M. Fatio propose au CM de faire une motion pour que l'Exécutif le présente au nouveau CM de la prochaine législature.

6. Propositions individuelles et questions

Questions, interventions du public.

V. Hornung revient sur une proposition qui avait été faite pour permettre au public de poser des questions à la fin de chaque CM. A l'époque cette proposition avait été refusée.

Y. Berney demande si ces questions seraient hors PV. Ce qui serait le cas.

A. Pipoz constate que le public peut déjà poser des questions lors d'éventuelles verrées de fin de CM.

Rapport administratif.

P. Gradassi demande des nouvelles du rapport administratif.

Celui-ci est en cours de finalisation.

Eclairage public.

J.-J. Nussbaumer revient sur l'éclairage de la commune. Il demande de faire quelque chose car les gens traversent devant chez lui et l'éclairage a été éteint par le Canton. C'est dangereux !

A.-S. Fillistorf ajoute que la rigole en bas de la Creuse est dangereuse sans éclairage.

Y. Berney demande s'il s'agit d'une volonté communale.

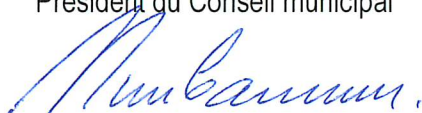
S. Chassot Leiglon répond que non !

Y. Berney ajoute que la population trouve ces extinctions d'éclairage dangereuses, il souhaite que l'augmentation des infractions soit étudiée.

S. Chassot Leiglon précise que la commune conserve l'éclairage des chemins communaux.

Le président lève la séance à 22h40

Jean-Jacques Nussbaumer
Président du Conseil municipal



Membre du Conseil municipal



Heidi Schütz
Secrétaire communale

